



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale des territoires

### *Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la Marne*

**Séance du 21 février 2023**

Châlons-en-Champagne, le 21/02/2023

Affaire suivie par : Céline GARDEL  
Tél. : 03.26.70.80.13  
Service Urbanisme et planifications/Unité planification et  
légalité  
Mèl. : ddt-cdpenaf@marne.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

à

Madame la Présidente  
de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Réf. : SUP/UPL

**Objet :** Avis sur le projet de PLU de BOUILLY au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, STECAL.

Le projet de PLU de la commune de BOUILLY arrêté, a été soumis pour avis à la CDPENAF au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, concernant les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées. Le dossier de saisine de la CDPENAF réceptionné le 28 novembre 2022, a été présenté en séance du 21 février 2023, et vous trouverez ci-après l'avis émis par les membres de la commission.

#### **AVIS**

Le projet de PLU est présenté :

**a) au titre de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, STECAL**

- **Secteur NI (4,62ha)**

Après délibérations et votes des membres la commission émet un **avis favorable**:

- **Favorable : 13**
- **Défavorable : 0**
- **Abstention : 2**

**La Présidente de la commission départementale de la préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers**

**Claire CHAFFANJON**